



Date de dépôt : 5 juin 2024

Rapport du Conseil d'Etat **au Grand Conseil sur l'activité, la gestion et la situation** **financière de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) pour** **l'année 2023**

Le présent rapport expose l'activité, la gestion et la situation financière de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Il fait également référence aux activités de Cautionnement romand (CR), société coopérative dont l'antenne genevoise est assurée par la FAE.

Rappel historique de la FAE

C'est le 1^{er} décembre 2005 que le Grand Conseil a voté la loi sur l'aide aux entreprises (LAE; rs/GE I 1 37) et la loi sur la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) (PA 410.00), actes fondateurs qui ont permis à la fondation de démarrer son activité au 1^{er} juillet 2006.

Cette création avait pour but de regrouper les multiples systèmes d'aide aux entreprises dispensés par la Fondation Start-PME pour les sociétés en démarrage, l'Office genevois de cautionnement mutuel pour commerçants et artisans (OGCM) et l'Etat par le biais de la loi instituant une aide financière aux petites et moyennes industries, du 20 février 1997 (LAPMI), abrogée le 11 mars 2006.

De plus, depuis le 18 juillet 2007, la FAE est devenu l'antenne cantonale de CR permettant ainsi de bénéficier de la couverture par la Confédération des risques de cautionnement à concurrence de 65%, conformément à la législation fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises.

En outre, dans le but d'aider les entreprises à faire face à leurs besoins de trésorerie accrus durant la crise sanitaire, le Grand Conseil a adopté le

12 mars 2020 une modification de la LAE pour permettre à l'Etat de mettre à disposition de la FAE une ligne de crédit de 50 millions de francs. Cette disposition autorise la FAE à octroyer des prêts pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités pour des raisons exceptionnelles liées notamment à des crises sanitaires ou d'autres événements entraînant une paralysie du système économique. Cette disposition a permis à la FAE de répondre aux besoins de liquidités des PME relatifs à la crise sanitaire du COVID-19.

Prestations de la FAE

Les domaines d'activité en matière d'aide de la FAE sont :

- le cautionnement de crédits et de leasings commerciaux;
- la prise de participations minoritaires;
- le financement de mandats de coaching, d'expertise ou d'audit;
- l'avance de trésorerie;
- le prêt pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités pour des raisons exceptionnelles liées notamment à des crises sanitaires ou à d'autres événements entraînant une paralysie du système économique;
- le cautionnement exceptionnel pour soutenir l'économie : afin de répondre aux besoins des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités pour des raisons exceptionnelles, la fondation peut octroyer des cautionnements de crédits bancaires¹.

Pour assurer ses missions, la FAE dispose :

- d'un capital de dotation de 30 millions de francs versé par l'Etat et destiné à la prise de participations;
- d'une enveloppe de 10 millions de francs pour le financement des avances de liquidités et des prêts. L'Etat met à disposition de la fondation une ligne de crédit de 10 millions de francs afin de lui permettre de répondre aux besoins de trésorerie des entreprises se trouvant en situation passagère de manque de liquidités;
- d'une indemnité monétaire annuelle pour 2023 de 6 millions de francs pour couvrir ses frais de fonctionnement, les frais liés aux mandats de

¹ Voir la loi relative aux aides financières extraordinaires de l'Etat destinées aux entreprises particulièrement touchées par la crise économique ou directement par les mesures de lutte contre l'épidémie de coronavirus, pour l'année 2021, du 29 janvier 2021 (loi 12863).

coaching, d'expertise et d'audit, ainsi que la constitution des provisions liées aux risques des prestations octroyées;

- d'une garantie de l'Etat à hauteur de 140 millions de francs maximum pour couvrir les cautionnements².

Il est à noter qu'un contrat de prestations a été signé entre la FAE et l'Etat de Genève pour la période 2020-2023 comportant les objectifs qui lui ont été assignés.

Activités déployées au cours de l'année 2023

L'année 2023 fut à de nombreux égards semblable à la précédente avec un volume élevé de sollicitations, mais un nombre de soutiens octroyés qui reste inférieur à ceux accordés annuellement avant la crise sanitaire.

A ce titre, la FAE relève les difficultés rencontrées pour obtenir l'ensemble de la documentation nécessaire à l'examen d'une demande, ceci tant pour évaluer le respect des conditions énoncées par la LAE que pour analyser de manière usuelle une demande de financement.

La complexité de la situation économique rend également les analyses et les prises de décision plus délicates, les entreprises étant fréquemment déjà fortement endettées, leur situation financière souvent critique et leur évolution difficile à appréhender du fait de l'incertitude ambiante.

Dans un contexte économique marqué par une succession de crises, la FAE maintient son rôle de soutien au tissu économique genevois. Elle apporte une solution de financement pour la création ou la transmission d'entreprise. Par ailleurs, elle peut assurer le maintien des crédits accordés lors d'un transfert auprès d'une nouvelle entité bancaire.

Statistiques

En 2023, la FAE a soutenu 54 entreprises et a pris des engagements d'aide financière pour un montant de 10,7 millions de francs.

Les bénéficiaires de la FAE durant l'exercice 2023 se caractérisent par une grande diversité des secteurs d'activité, une nouvelle fois majoritairement pour des entreprises de taille plus modeste en comparaison

² En 2021, ce montant a été porté à 140 millions de francs par le biais de la loi relative aux aides financières extraordinaires de l'Etat destinées aux entreprises particulièrement touchées par la crise économique ou directement par les mesures de lutte contre l'épidémie de coronavirus, pour l'année 2021, du 29 janvier 2021 (loi 12863).

historique (83% des soutiens à des entreprises totalisant moins de 10 emplois par rapport à une moyenne de 64% pour la période 2015-2019) et un montant moyen qui continue à diminuer pour s'établir à 198 463 francs (par rapport à 240 948 francs pour la période 2015-2019).

Les prestations octroyées par le biais du système fédéral de cautionnement, via CR, prédominent et représentent plus de 91% des soutiens attribués en 2023.

Au 31 décembre 2023, les engagements de la FAE, c'est-à-dire les soutiens en cours, concernent 609 entreprises pour un montant global de 57,2 millions de francs, dont 222 entreprises et 45,5 millions de francs pour les prestations traditionnelles de la FAE (Cautionnements, Avances de liquidités et Participations) et 11,7 millions de francs et 387 entreprises pour les prêts Covid cantonaux. Les engagements ont connu une forte régression depuis 2019 du fait notamment de nombreux remboursements anticipés. Cette réduction totalise 18,1 millions de francs sur les prestations historiques (-29% du montant). Les amortissements se poursuivent pour les prêts Covid (46,1% du montant désormais récupéré depuis mars 2020 mais représentant uniquement 9,6% des entreprises bénéficiaires). Il est également à souligner que cette évolution a pour conséquence une concentration d'engagements à risque, avec une surreprésentation d'entreprises fortement impactées par la crise sanitaire et les difficultés conjoncturelles.

Analyse de l'activité

La croissance du nombre de prospects traités s'est poursuivie en 2023, grâce à la notoriété de la FAE notamment liée à une activité numérique efficace. Les canaux de contact principaux sont le digital (57%), les organisations professionnelles et les recommandations des clients et partenaires de la FAE (27%), ainsi que les banques (16%). Malgré une forte baisse de volume, les demandes envoyées directement par les banques constituent toujours la source la plus pertinente, avec près d'un tiers des dossiers acceptés en 2023. Cela démontre clairement la complémentarité des prestations FAE et l'efficacité des partenariats noués depuis 18 ans avec les différents organismes financiers.

Cependant, le nombre de dossiers acceptés a diminué, car les demandes ne satisfont que rarement aux conditions d'intervention fixées par la LAE. La FAE relève également une difficulté à obtenir une documentation complète pour finaliser les évaluations (55% des prospects). Des mesures ont été prises pour mieux orienter les entrepreneurs, telles que des explications sur le site web et la mise en place d'un formulaire de pré-demande détaillant les

éléments nécessaires. Environ 7% des demandes des prospects ont été présentées au Conseil de fondation après un examen rigoureux de la solvabilité et du potentiel du projet. Le taux d'acceptation est d'environ 85%.

Analyse par secteur d'activité

Les secteurs de la restauration et du commerce ont majoritairement bénéficié des prestations de la FAE en 2023. La FAE a enregistré une baisse des demandes pour les secteurs de l'industrie, de l'information et communication et dans une moindre mesure de la construction.

La FAE poursuit son engagement pour soutenir les secteurs en transition tout en renforçant ceux qui font face à des défis particuliers.

Analyse par nombre d'emplois

La FAE est intervenue majoritairement auprès de PME comptabilisant moins de 5 employés. Il s'agit d'une évolution significative, sachant que la proportion s'élève désormais à 60% par rapport à une moyenne historique proche de 40%. Cette tendance explique en partie la baisse du montant total accordé, ce dernier étant proportionnel au nombre d'emplois concerné.

Situation financière

Au 31 décembre 2023, le bilan de la FAE présente un total de 54 094 171 francs composé :

- à l'actif, par des actifs circulants de 50 361 166 francs et des actifs immobilisés de 3 733 005 francs;
- au passif, par des capitaux étrangers à hauteur de 14 987 082 francs et des capitaux propres de 39 107 090 francs.

Les charges de fonctionnement se sont élevées en 2023 à 1 765 493 francs, en diminution de 83 467 francs par rapport à 2022 (1 848 960 francs). Les revenus de fonctionnement s'élèvent à 175 291 francs, en diminution de 12 690 francs par rapport à 2022 (187 981 francs).

Le coût net de la structure FAE s'est élevé à 1 590 201 francs en 2023, soit une baisse de 70 778 francs par rapport à 2022.

Charges de fonctionnement

Les principales charges de fonctionnement sont les suivantes :

Charges de personnel

Les salaires et charges sociales passent de 1 474 649 francs en 2022 à 1 373 698 francs en 2023, soit une baisse de 100 951 francs (-6,8%).

Frais relatifs aux locaux, au mobilier et à l'informatique

Les frais relatifs aux locaux, au mobilier et à l'informatique pour l'année 2023 s'élèvent à 262 023 francs contre 223 851 francs en 2022, soit une augmentation de 38 172 francs (17%).

Frais relatifs au déploiement des activités

Ces frais concernent les frais postaux, téléphone et Internet, ainsi que les cotisations et abonnements, les frais refacturés, la promotion (marketing et publicité), les frais liés au contentieux, les honoraires juridiques, les honoraires de l'organe de révision, les frais de déplacement et de représentation, les amortissements, les frais bancaires et le coût du cautionnement facturé par l'Etat de Genève.

Pour l'année 2023, ces frais se sont élevés à 118 373 francs contre 137 260 francs en 2022, soit une baisse de 18 887 francs (13,7%).

Revenus de fonctionnement

Ces revenus concernent principalement les rétrocessions de CR pour les frais d'étude et les taxes d'inscription relatifs aux dossiers.

Ils se sont élevés en 2023 à 175 291 francs contre 187 981 francs en 2022.

Conclusion

La FAE a permis à de nombreuses petites et moyennes entreprises genevoises d'accéder à du financement et de saisir des opportunités de croissance. Par son action, elle a permis à ces entreprises de maintenir et développer leurs activités et de conserver les compétences et emplois qui font la force de notre tissu économique.

Le renouvellement du contrat de prestations de la FAE par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil pour les 4 prochaines années est un signal fort de la confiance des institutions cantonales à son égard.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :
Nathalie FONTANET

Annexe : Rapport annuel 2023 de la FAE



RAPPORT ANNUEL

2023

WWW.FAE-GE.CH

Fondation
d'aide aux
entreprises



**financer
sa création**



**financer
sa trésorerie**



**financer
sa croissance**



**financer
sa transmission**

SOMMAIRE

05	MISSION ET PRESTATIONS
06	MESSAGE DE LA CONSEILLÈRE D'ÉTAT CHARGÉE DU DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI
07	MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE FONDATION
08	CONSEIL DE FONDATION - DIRECTION ET ÉQUIPE
09	BASE LÉGALE
10	MESSAGE DU DIRECTEUR
12	PAROLES D'ENTREPRENEURS
14	ANALYSE DE L'ACTIVITÉ
15	ANALYSE DES DOSSIERS ACCEPTÉS
18	SUIVI DES EMPLOIS
19	ANALYSE DU PORTEFEUILLE D'ENCOURS
22	RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION
24	BILAN AU 31.12.2023
26	COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023



Pour bénéficier des aides de la FAE, l'entreprise doit satisfaire de manière cumulative aux conditions suivantes :

- L'entreprise est localisée dans le canton de Genève
- Elle respecte les conditions de travail en usage dans son secteur d'activité
- Elle ne figure pas sur la liste des entreprises en infraction
- Elle a un impact sur la création ou le maintien des emplois
- Le soutien ne crée pas de distorsion de concurrence sur le marché cantonal
- Le soutien est subsidiaire aux sources de financement traditionnelles
- L'activité respecte les principes du développement durable

Processus d'une demande de financement auprès de la FAE :



MISSION & PRESTATIONS

En tant que fondation de droit public, la mission de la FAE est de contribuer au maintien d'une économie forte et diversifiée ainsi que de soutenir la création et la préservation des emplois à Genève.

Les prestations proposées par la FAE aux entreprises genevoises sont :

CAUTIONNEMENT

Cautionnement de crédit commercial ou leasing de biens d'équipement.

AVANCE DE LIQUIDITÉS

Avance de liquidités jusqu'à un montant max. d'avance de CHF 250'000 par entreprise contre cession de factures.

PRISE DE PARTICIPATION

Prise de participation minoritaire, pour autant qu'un (ou plusieurs) investisseur(s) privé(s) injecte(nt) au minimum 55 % de l'augmentation de capital considérée.

FINANCEMENT DE MANDATS

Contribution au financement de mandats d'évaluation, d'accompagnement et/ou d'audit.

Le montant cumulé des prestations ne peut excéder CHF 4.4 Mios par entreprise.



Message de Madame la Conseillère d'Etat

Partenaire de l'innovation pour nos
entreprises locales

La FAE a permis à de nombreuses
entreprises de maintenir et développer
leurs activités et de conserver les
compétences et emplois qui font la force
de notre tissu économique.

Mme Delphine Bachmann,
Conseillère d'Etat chargée du
Département de l'économie et de l'emploi

La Fondation d'aide aux entreprises joue un rôle déterminant dans la pérennisation des emplois et la conservation du savoir-faire local. En 2023, la fondation a permis à de nombreuses petites et moyennes entreprises genevoises d'accéder à des financements et de saisir des opportunités de croissance. Par son action, elle a permis à de nombreuses entreprises de maintenir et développer leurs activités et de conserver les compétences et emplois qui font la force de notre tissu économique.

Le renouvellement du contrat de prestations de la FAE par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil pour les quatre prochaines années est un signal fort de la confiance des institutions cantonales à son égard. En tant que Conseillère d'Etat chargée du Département de l'économie et de l'emploi, je constate au quotidien combien l'action de la fondation est essentielle pour garantir la résilience de notre tissu économique, en particulier en temps de crise.

L'innovation est une priorité majeure du Conseil d'Etat. Elle est plus que jamais nécessaire pour permettre à nos entreprises de relever les défis liés aux transitions numérique et environnementale. Ces mutations représentent également des opportunités commerciales pour les PME genevoises. Dans ce contexte, la fondation contribue à l'industrialisation de nouveaux produits, au lancement de services innovants et au développement de compétences qui permettront aux entreprises genevoises de rester compétitives dans les années à venir. Je me réjouis donc de pouvoir compter sur la fondation en tant que partenaire de l'innovation pour nos entreprises locales.

Je tiens enfin à saluer le travail remarquable effectué par le Conseil de fondation, présidé par Maître C. Ferrero Menut, ainsi que par l'ensemble de l'équipe de la fondation sous la direction de Monsieur P. Schefer. Leur engagement et leur expertise sont des atouts précieux pour le développement économique du canton de Genève. Je suis convaincue que la FAE continuera à jouer un rôle essentiel dans le soutien aux entreprises genevoises et contribuera à la prospérité de notre canton.



Message de la Présidente du Conseil de fondation

Les PME contribuent très largement à la prospérité de notre pays

La FAE joue un rôle majeur de soutien et d'écoute, étant à la disposition des entreprises pour faciliter la continuité de leurs activités, de leur projet de création, de développement ou de transmission.

Me Caroline Ferrero Menut,
Présidente de la fondation,
Avocate au barreau de Genève



Les petites et moyennes entreprises (PME) de moins de 250 employés contribuent très largement à la prospérité de notre pays. En 2021, une étude sur le financement des PME (*) relevait que la Suisse compte plus de 591'000 PME qui représentent 99.7 % des entreprises et 67 % des emplois. Environ 32 % de ces entreprises recourent à du crédit bancaire.

Cette année 2023 a été marquée par le rachat du Credit Suisse par UBS. Quelles conséquences la disparition de cet acteur bancaire de premier plan pour le tissu économique a-t-il et aura-t-il eu pour nos PME ? De nombreux dirigeants se sont posés cette question et se sont inquiétés pour les crédits accordés à leur entreprise dans la mesure où il était prévisible qu'une négociation devrait intervenir avec UBS. De même, les entreprises qui avaient des comptes dans les deux banques (CS et UBS) ont souhaité trouver un nouveau partenaire bancaire, afin de ne pas mettre tous leurs œufs dans le même panier. Un transfert de clients a été observé auprès d'autres partenaires, notamment les banques cantonales.

Dans ce contexte économique, la FAE joue un rôle majeur de soutien et d'écoute, étant à la disposition des entreprises pour contribuer au maintien des crédits accordés ou à leur transfert auprès d'une nouvelle entité bancaire par le biais d'une arrière-caution, en cas de besoin, leur donnant une sécurité supplémentaire en vue de s'assurer que leur création d'entreprise pourra se réaliser, leurs activités continuer ou leur projet de transmission d'entreprise aboutir.

Les excellentes relations avec notre autorité de tutelle, soit le Conseil d'Etat en la personne de Madame la Conseillère d'Etat Delphine Bachmann ont favorisé l'adoption de notre Règlement d'application de la loi sur l'aide aux entreprises, clarifiant de manière bienvenue certains points de notre activité permettant de prendre des décisions reposant sur une base précise.

Je remercie finalement chaleureusement tous les collaborateurs de la FAE, et leur directeur, Monsieur Patrick Schefer, pour la qualité des services offerts aux entreprises, notre partenaire Cautionnement romand ainsi que tous les membres assidus de notre Conseil de fondation, avec le départ regretté, de certains d'entre eux début 2024, lesquels ont beaucoup amené à la FAE, soit Madame Fabienne Knapp, Madame Aurore Bui, Monsieur Blaise-Eric Hatt-Arnold, Monsieur Nuno Dias et Monsieur Jacques Folly.

*Source : Étude sur le financement des PME en Suisse en 2021 menée à la demande du SECO par l'Institut pour les Services Financiers de Zoug (IFZ) et la Haute école de Lucerne – Economie.

Conseil de fondation

Le Conseil de fondation se compose de neuf membres nommés par le Conseil d'État, deux membres étant élus par le Grand Conseil.

PRÉSIDENTE

Me Caroline Ferrero Menut
Avocate au barreau de Genève

VICE-PRÉSIDENT

M. Pascal Rivollet
Expert-fiduciaire diplômé, Genève

MEMBRES

Mme Aurore Bui
Consultante en innovation sociale

M. Nuno Dias
Représentant la Communauté genevoise d'action syndicale (UNIA-GE) (jusqu'à 10.2023)

M. Blaise-Eric Hatt-Arnold
Directeur des investissements d'une caisse de pension

Mme Fabienne Knapp
Experte en financement d'entreprises, Genève (**)

M. Anthony Montes
Représentant l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) (*)

M. Cédric Ricou
Entrepreneur, Genève (**)

Mme Maria Schaffter
Experte en financement d'entreprises, Genève

REPRÉSENTANT DU CONSEIL D'ÉTAT

M. Jacques Folly
Département de l'économie et de l'emploi (DEE) (*)

(*) également représentants de la FAE au Conseil d'administration de Cautionnement romand

(**) membres désignés par le Grand Conseil

Direction et Équipe

DIRECTEUR

M. Patrick Schefer

SOUS-DIRECTRICE

Mme Carla Zumbo
Gestionnaire financement PME

COLLABORATEUR.TRICES

Mme Marie Birraux-Verdonnet
Gestionnaire financement PME

Mme I-Tung Leung
Assistante administrative financements

M. Sébastien Murset
Gestionnaire financement PME

Mme Sandrine Pidoux
Comptable

M. Yann Schnyder
Gestionnaire financement PME

Mme Michèle Serquier
Assistante direction

Mme Emilie Somrani
Chargée de communication et d'administration



Base Légale

La FAE est le partenaire idéal des entreprises genevoises sans distinction de secteur d'activité, de taille ou de stade de développement

La Fondation d'aide aux entreprises (FAE) est une fondation de droit public, dont la mission est d'apporter des solutions de financement aux entreprises basées dans le canton de Genève.

Mise en oeuvre en 2006 par l'Etat de Genève pour remédier aux difficultés de financement rencontrées par les entreprises, la fondation vise à soutenir les PME afin de contribuer à la création et à la préservation des emplois dans le canton.

La FAE et son activité sont régies par :

- la **Loi sur l'aide aux entreprises (LAE)**
- la **Loi sur la Fondation d'aide aux entreprises (LFAE)**,

votées par le Grand Conseil genevois le 1er décembre 2005, entrées en vigueur le 11 mars 2006 et modifiées à différentes reprises, notamment les 15 mai 2009, 4 décembre 2015, 12 mars 2020, 29 janvier 2021 et 8 avril 2022.

Ce dispositif législatif est complété par le Règlement d'application de la loi sur l'aide aux entreprises (RAE) adopté le 21 juin 2023 par le Conseil d'Etat.

Dans ce contexte, la FAE est au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'État de Genève pour la période 2020 à 2023.

Depuis 2007, la FAE est également reconnue en qualité d'antenne genevoise de Cautionnement romand, société coopérative (ci-après CR). Elle est ainsi habilitée à proposer aux entreprises genevoises la prestation de cautionnement fédéral, régie par la Loi fédérale sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises adoptée en date du 6 octobre 2006. A ce titre, l'Etat de Genève n'assume que la part de risques de 35 % non couverte par la Confédération sur les cautionnements accordés par Cautionnement romand, par l'intermédiaire de l'engagement d'arrière-caution de la FAE.

CAUTIONNEMENT
ROMAND

Message du Directeur

Rapport d'activité

Au vu du contexte actuel, la FAE est consciente de l'importance de son rôle et se tient prête à relever les défis pour faciliter l'accès au financement des PME genevoises.

M. Patrick Schefer,

Directeur de la Fondation d'aide aux entreprises



Soutenir les entreprises genevoises en leur apportant des solutions de financement, telle est la mission de la FAE. Depuis 18 ans maintenant, la FAE œuvre en faveur des PME et de l'emploi à Genève tant dans les contextes conjoncturels favorables que défavorables.

Cette expérience accumulée permet une pertinence et légitimité en tant qu'acteur clé du financement des entreprises du canton. Evidemment les volumes traités restent anecdotiques globalement à l'échelle du canton mais permettent, à chaque entreprise soutenue, un démarrage ou un développement d'activité voire même parfois de faire face à une difficulté temporaire. L'action de la FAE favorise ainsi la pérennité à long terme des PME et des emplois locaux.

L'année écoulée fut à de nombreux égards semblable à la précédente avec un volume élevé de sollicitations mais un nombre de soutiens octroyés qui reste inférieur à ceux accordés annuellement avant la crise sanitaire. A ce titre, nous relevons les difficultés rencontrées désormais pour obtenir l'ensemble de la documentation nécessaire à l'examen d'une demande, ceci tant pour évaluer le respect des conditions énoncées par la Loi sur l'aide aux entreprises que pour analyser de manière usuelle une demande de financement.

La complexité de la situation économique rend également les analyses et les prises de décision plus délicates, les entreprises étant fréquemment déjà fortement endettées, leur situation financière souvent critique et leur évolution difficile à appréhender du fait de l'incertitude ambiante.

Ceci étant, les soutiens accordés durant l'exercice 2023 totalisent CHF 10.7 mios en faveur de 54 entreprises. Ils se caractérisent par une grande diversité des secteurs d'activité, majoritairement une nouvelle fois pour des entreprises de taille plus modeste en comparaison historique (83 % de soutiens à des entreprises totalisant



Chiffres Clés 2023



* Moyenne historique hors prestations Covid

moins de 10 emplois par rapport à une moyenne de 64 % pour la période 2015 - 2019) et un montant moyen qui continue à diminuer pour s'établir à CHF 198'463 (par rapport à CHF 240'948 pour la période 2015 - 2019).

Au 31.12.2023, les engagements de la FAE, c'est-à-dire les soutiens en cours, concernent 609 entreprises pour un montant global de CHF 57.2 mios, dont 222 entreprises et CHF 45.5 mios pour les prestations traditionnelles de la FAE (Cautionnements, Avances de liquidités et Participations) et CHF 11.7 mios et 387 entreprises pour les prêts Covid cantonaux. Nous relevons que les engagements ont connu une forte régression depuis 2019 du fait notamment de nombreux remboursements anticipés. Cette réduction totalise CHF 18.1 mios sur les prestations historiques (-29 % du montant). Les amortissements se poursuivent également progressivement pour les prêts Covid (46.1 % du montant désormais récupéré depuis mars 2020 mais uniquement -9.6 % des entreprises bénéficiaires) mais à un rythme moins soutenu et au prix d'un suivi toujours aussi intense de la part de l'ensemble des collaborateurs. Il est également à souligner que cette évolution a pour conséquence une forte concentration d'engagements désormais à risque, avec une surreprésentation d'entreprises fortement impactées par la crise sanitaire et les difficultés conjoncturelles.

Au vu du contexte actuel et des difficultés rencontrées par bon nombre de PME, la FAE est consciente de l'importance de son rôle et se tient prête à relever les défis pour faciliter l'accès au financement conformément à sa mission.

Un grand merci à l'ensemble de nos partenaires, de nos collègues de Cautionnement romand, des membres de notre Conseil de fondation et de nos collaborateurs dont l'engagement continu contribue à la réalisation des objectifs de la FAE.

Paroles d'entrepreneurs



RED WHALE SWIM SCHOOL SARL

Plongez dans le succès de Red Whale, l'école de natation qui révolutionne l'apprentissage aquatique en Suisse romande.

Depuis son lancement en 2018, Red Whale est devenue un acteur majeur du secteur, offrant chaque semaine des cours de natation à plus de 2500 enfants, avec une équipe de 48 employés dévoués.

Fondée par Mike et Clio Elliott, Red Whale est née de leur constat d'un manque de cours de natation entièrement destinés aux bébés et enfants dans des piscines accueillantes et construites pour les enfants où l'eau est chaude et les cours qualitatifs.

Inspirés par les programmes australiens, où les opportunités d'apprentissage précoce de la natation abondent, ils ont décidé de combler ce vide en proposant une approche innovante et efficace.

Avec le soutien financier de la FAE, Red Whale a ouvert sa première piscine entièrement et uniquement dédiée aux cours pour enfants à Bellevue en octobre 2022. Offrant des cours 7 jours sur 7 dans une atmosphère chaleureuse et sécurisée, Red Whale se distingue par une piscine dont la construction a été entièrement pensée pour les enfants avec un design coloré et amusant, une eau chaude de 33° et par ses groupes restreints bilingues (ratio de 3 enfants par professeur pour les débutants et cours dispensés en français et anglais) et ses professeurs qualifiés, toujours présents dans l'eau pour assurer une supervision attentive.

Malgré les défis posés par la pandémie, Red Whale a maintenu sa trajectoire de croissance grâce à une gestion agile et proactive, avec l'appui continu de la FAE. Nous envisageons avec enthousiasme l'expansion future de notre réseau de piscines et sommes ouverts aux opportunités d'investissement pour soutenir notre mission d'offrir à chaque enfant la possibilité d'apprendre à nager dans un environnement sûr et stimulant.



FLEURIOT FLEURS SA

Chez Fleuriot Fleurs, nous avons le privilège de vous accueillir dans nos sept boutiques situées à Genève et dans le canton de Vaud, où nous vous proposons une expérience florale incomparable depuis plusieurs générations.

Fondée il y a plus de cent ans par la famille Fleuriot, puis reprise en 1992 par la famille Millo, l'entreprise a su évoluer avec le temps tout en préservant les valeurs qui leur sont chères : la passion pour les fleurs, le savoir-faire artisanal, et le service clientèle exceptionnel.

Ensemble, la famille Millo dirige avec passion cette belle entreprise, apportant leur vision complémentaire et leur dévouement à chaque aspect du métier. Leur expertise, combinée à leur amour pour les fleurs et les belles choses, se reflète dans chacune des boutiques, où la qualité et la fraîcheur des produits sont une priorité absolue.



En 2014, Charles et Valérie Millo reprennent la direction de Fleuriot Fleurs et peu après, Christelle, leur fille, rejoint l'aventure en tant que fleuriste. C'est donc tout naturellement qu'elle commence un emploi dans les diverses boutiques Fleuriot, ayant le privilège d'ouvrir 4 nouvelles boutiques et d'en faire le design jusqu'en 2023 où elle reprend le service marketing et communications de Fleuriot Fleurs.

À la suite de soucis de trésorerie notre fiduciaire nous a informés quant à la possibilité de recourir à la Fondation d'aide aux entreprises. Après une analyse détaillée de nos comptes et perspectives, une garantie pour une ligne de crédit auprès d'une banque genevoise, nous a été octroyée et nous a permis de passer cette période toujours délicate de reprise de l'entreprise familiale.

Chez Fleuriot Fleurs, chaque fleur raconte une histoire et chaque arrangement est une œuvre d'art.

fleuriot
1920

ATLANTIC SANTE SA

Fondée en octobre 2020 par le Dr Luis Lima Faria, médecin FMH en médecine interne générale, et Mme Bruna Matos, psychologue psychothérapeute, Atlantic Santé a débuté son voyage dans le domaine de la santé et du bien-être dans un modeste établissement regroupant 4 cabinets.

Animés par la mission de fournir des soins de qualité supérieure et guidés par une vision holistique, nous avons aspiré à étendre notre portée et à enrichir notre offre de services. Ce désir d'augmenter le nombre de collaborateurs et d'élargir notre gamme de traitements a été le moteur de notre évolution.

En 2023, grâce au soutien inestimable de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), nous avons franchi une étape majeure en inaugurant le Centre Médical de Montbrillant. Ce centre, qui symbolise notre engagement envers une approche interdisciplinaire de la santé, offre des programmes destinés à améliorer le mode de vie et la santé globale des patients, allant de la médecine générale à des thérapies alternatives, dans une atmosphère paisible et intégrative.

Ce nouveau projet représente l'accomplissement de notre vision. Grâce au prêt qui nous été accordé avec l'aide de la FAE, nous avons pu transformer notre rêve en réalité, aménageant 11 cabinets médicaux et constituant une équipe de plus de 20 professionnels dédiés. La FAE a joué un rôle crucial dans notre développement, non seulement en nous fournissant le soutien financier nécessaire pour agrandir nos locaux, mais aussi en étant une source d'informations précieuses.



TECHNOSURF SA

Fondée par Thierry et Chantal Wasmer, Technosurf est née au début des années 80 dans le contexte de l'émergence de la planche à voile. Très vite, le magasin s'est diversifié avec le snowboard et le ski en hiver puis a pris la vague des nouveaux sports nautiques de glisse comme le kitesurf, le stand up paddle et depuis ces dernières années, le foil sous toutes ses formes. Depuis 8 ans, Steve, le fils cadet de Chantal et Thierry a rejoint Technosurf, soulignant ainsi le caractère familial de l'entreprise.

Après 39 ans d'activité au Grand Saconnex il fut temps d'insuffler un nouveau souffle à Technosurf. Le projet s'est concrétisé à Versoix, au 119 de la route Suisse, dans une magnifique nouvelle arcade de 340 m2 située à 3 minutes du lac et de Port Choiseul. Pour ce nouvel espace d'une vitrine de 60m linéaires, il a fallu intégralement repenser l'aménagement du shop et la présentation des produits dans cette surface conséquente.

Nous avons donc fait appel à la FAE pour financer cet aménagement. La FAE fut à l'écoute de notre projet et de nos besoins et après une étude approfondie de notre dossier, elle s'est montrée très coopérante et nous a rapidement permis d'obtenir les fonds pour que l'on puisse concrétiser le projet dans les délais impartis.

Technosurf 2.0 est considéré aujourd'hui comme un des magasins les plus reconnus de Suisse dans les sports de glisse.

TECHNOSURF
PROSHOP GENEVA SINCE 1984

TSCHANZ DISTRIBUTION SA

L'aventure entrepreneuriale de l'entreprise Tschanz distribution SA est une saga familiale qui dépasse le siècle, avec à sa barre M. Olivier Tschanz depuis 1976. Cette entreprise est spécialisée dans la distribution de marques de parfums, de produits cosmétiques et capillaires, ainsi que de produits de soins en institut, détenant des droits exclusifs à l'échelle nationale.

Peu avant l'arrivée du Covid-19, l'entreprise a subi des changements majeurs. Le départ en retraite de deux associés et la vente de son bâtiment, destiné à être transformé en zone résidentielle, ont marqué ces transformations. Ces adaptations ont donné naissance à une révision complète de la stratégie économique de l'entreprise. De nouvelles ententes exclusives avec des marques ont nécessité la constitution de stocks conséquents pour faire face à une croissance des ventes réelle et anticipée.

La garantie hypothécaire de l'immeuble, qui était auparavant un atout pour obtenir un prêt bancaire, n'étant plus disponible, la FAE

a été sollicitée pour garantir le prêt. Bien que le processus de constitution du dossier auprès de la FAE ait été rigoureux, des conseils éclairés et une écoute attentive ont apporté un soutien précieux à cette démarche.

Ainsi, grâce à la mobilisation de toute l'équipe composée de 13 collaborateurs, nous poursuivons nos activités et notre expansion avec une confiance renouvelée.



Tschanz
Distribution SA
8, rue Vignet 1211 Genève 20

Analyse de l'activité

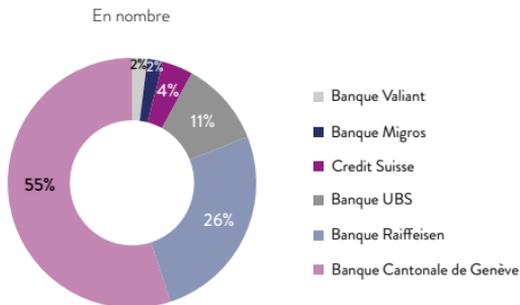
Activité FAE 2021 / 2022 / 2023



La croissance du nombre de prospects traités s'est poursuivie en 2023, grâce à une notoriété accrue de la FAE notamment liée à une activité numérique efficace. Les canaux de contact principaux sont le digital (57 %), les organisations professionnelles et les recommandations (27 %), ainsi que les banques (16 %). Malgré une forte baisse de volume, les demandes envoyées directement par les banques constituent toujours la source la plus pertinente, avec près d'un tiers des dossiers acceptés en 2023. Cela démontre clairement la complémentarité des prestations FAE et l'efficacité des partenariats noués depuis 18 ans avec les différents organismes financiers.

Cependant, malgré cette augmentation, le nombre de dossiers acceptés a diminué, les demandes ne satisfaisant que rarement aux conditions d'intervention fixées par la Loi sur l'aide aux entreprises. Nous relevons également une difficulté à obtenir des documentations suffisamment complètes pour finaliser les évaluations (55 % des prospects). Des mesures ont été prises pour mieux orienter les entrepreneurs, telles que des explications claires sur le site web et la mise en place d'un formulaire de pré-demande détaillant les éléments nécessaires. Environ 7 % des prospects ont été présentés au Conseil de fondation après un examen rigoureux de la solvabilité et du potentiel, avec un taux d'acceptation d'environ 85 %, démontrant une cohérence dans l'évaluation des dossiers.

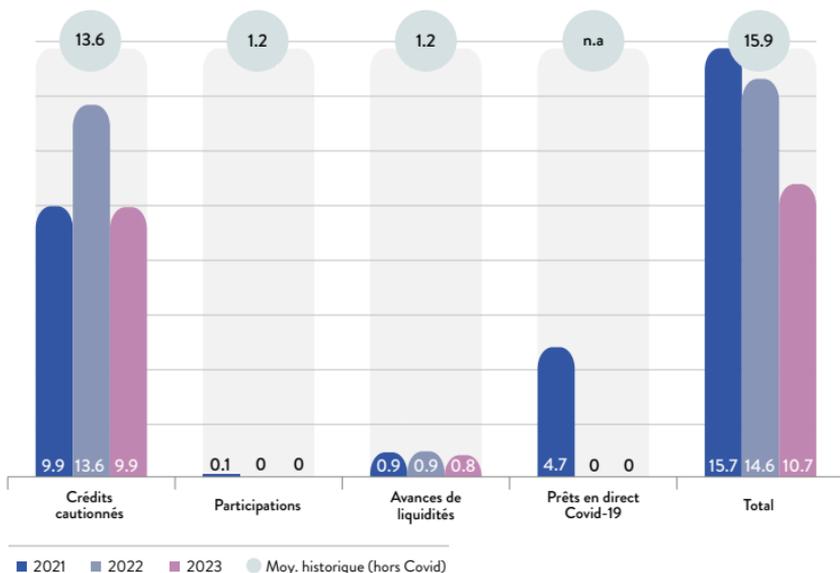
Prestations FAE et CR par banque partenaire



Analyse des dossiers acceptés

Engagements accordés FAE et CR

CHF MILLIONS



54 entreprises pour un montant total de CHF 10.7 mios ont bénéficié du soutien de la FAE en 2023.

La tendance baissière se confirme une nouvelle fois avec une diminution de 10 % du nombre de dossiers par rapport aux années précédentes et de manière plus notable une réduction de 33 % des montants accordés.

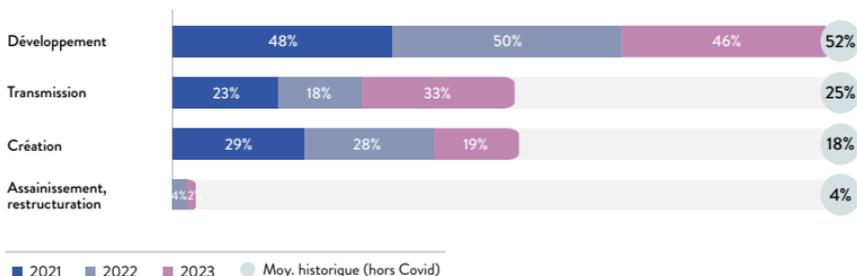
Ces chiffres mettent en lumière l'impact persistant de la pandémie sur le tissu entrepreneurial genevois, soulignant la nécessité de mesures de soutien continues et adaptées pour assurer la pérennité des entreprises locales.

Les soutiens accordés sont principalement constitués de cautionnements de crédit, 92 % des prestations, majoritairement octroyées par le biais de Cautionnement romand.

En ajoutant les CHF 2.7 mios attribués de manière complémentaire par des banques, la FAE a ainsi joué un rôle majeur permettant l'injection de CHF 13.4 mios au profit des PME. Les prestations de la FAE affichent un effet multiplicateur de 2.02, en tenant compte des CHF 8.2 mios de financements internes, tels que les apports en fonds propres, les investisseurs, les cautions de baux, qui se traduit par un impact significatif de CHF 21.6 mios pour l'économie genevoise.

Analyse des dossiers acceptés (suite)

Demandes FAE et CR par stade de développement

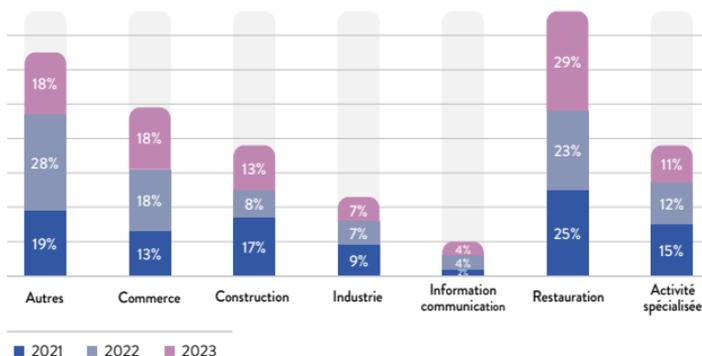


L'analyse des interventions de la FAE par stade de développement démontre une répartition diversifiée.

Les entreprises en développement constituent, sans surprise au vu de la nature des prestations, toujours la majorité des bénéficiaires (46 % des prestations).

En 2023, les transmissions d'entreprise représentent une part significative de 33 %, révélant ainsi une réponse aux changements générationnels parmi les dirigeants locaux actuels. Cette tendance atteste de l'importance accordée à la pérennité et à la transition des entreprises existantes.

Prestations accordées FAE et CR par secteur d'activité (en nombre)



Les secteurs soutenus ont connu une certaine évolution, une tendance initiée depuis la crise sanitaire. C'est ainsi majoritairement les secteurs de la restauration et du commerce qui ont bénéficié des prestations en 2023.

Il est à souligner que ce changement est en grande partie dû à une baisse enregistrée pour les secteurs de l'industrie, de l'information et communication et dans une moindre

mesure de la construction.

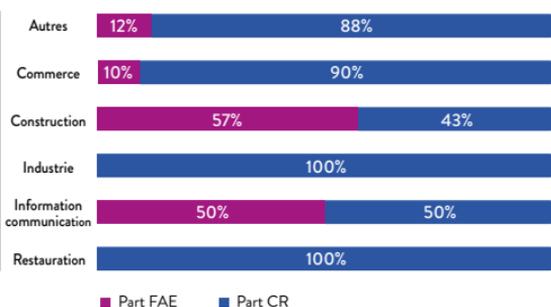
Ces ajustements témoignent de la flexibilité de la FAE pour s'adapter aux dynamiques du marché et démontrent son engagement à soutenir les secteurs en transition tout en renforçant ceux qui font face à des défis particuliers; une approche qui contribue efficacement à la stabilité et à la croissance de l'économie locale.



Répartition FAE et CR des prestations accordées par secteur d'activité (en nombre)

Les prestations octroyées par le biais du système fédéral de cautionnement donc via CR, prédominent logiquement et représentent plus de 91 % des soutiens attribués en 2023. Ces montants constituent, rappelons-le, un risque réduit pour la FAE et le canton de Genève.

Les engagements accordés directement par la FAE concernent quasi-exclusivement des prestations d'avance de liquidités et de cautionnement de crédit leasing qui n'auraient pas pu être traitées par CR.

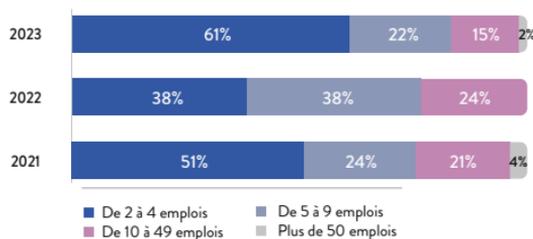


Analyse des dossiers acceptés par nombre d'emplois

La FAE est intervenue très majoritairement auprès de PME totalisant moins de 5 employés.

Il s'agit d'une évolution significative, sachant que la proportion s'élève désormais à 60 % par rapport à une moyenne historique proche de 40 %.

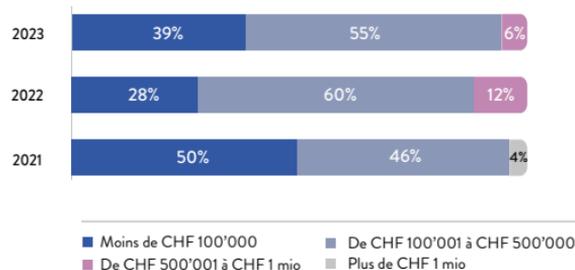
Cette tendance explique en partie la baisse du montant total accordé, ce dernier étant proportionnel au nombre d'emplois concerné.



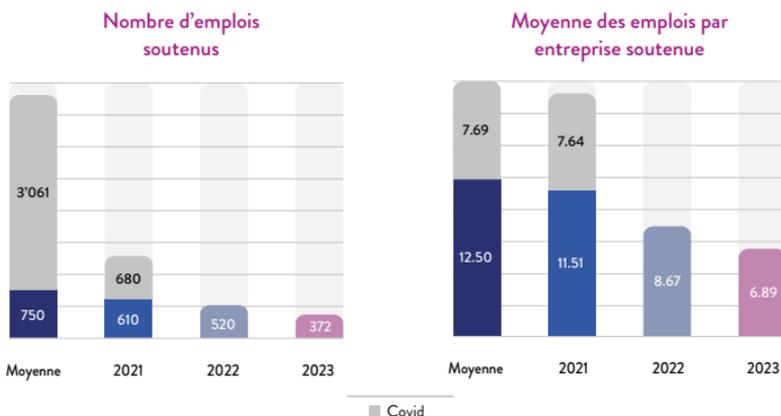
Analyse des dossiers acceptés par montant accordé

Le montant moyen d'intervention par entreprise de CHF 198'463 en 2023 se situe nettement en deçà de la moyenne historique de la FAE de CHF 269'541. Cette variation est directement liée à l'évolution de la taille des entreprises soutenues.

Conformément aux conditions fixées par la Loi sur l'aide aux entreprises, la FAE adapte ses interventions en fonction des spécificités et des besoins individuels de chaque entreprise, tout en maintenant une cohérence avec les paramètres clés que sont l'emploi et le risque financier.



Suivi des emplois



Le soutien de 372 emplois en 2023 atteste l'impact positif de la FAÉ. La tendance à la baisse initiée depuis la crise pandémique se confirme et s'explique par des sollicitations accrues d'entreprises de plus petite taille.

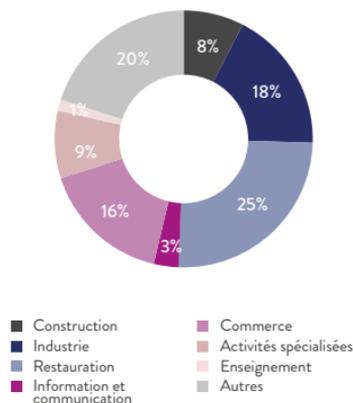
Ainsi, la moyenne des emplois soutenus par entreprise s'établit à 6.89 emplois, en nette baisse par rapport à la statistique historique de 12.50 depuis la création. Cette diminution illustre les défis actuels auxquels font face les entreprises dans un environnement économique en constante évolution.

Répartition sectorielle des emplois soutenus

Comme les années précédentes, la FAÉ concentre plus de la moitié de son soutien à des emplois du secteur de la Restauration, de l'Industrie et du Commerce. Ces domaines sont par ailleurs fortement impactés par les aléas conjoncturels pour lesquels l'accès au financement bancaire traditionnel est plus délicat.

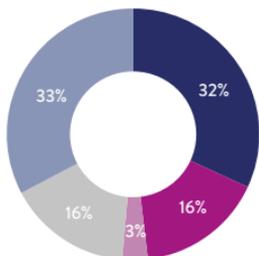
Le Secteur Autres (20 %) regroupe les Activités récréatives, la Santé et les Autres activités de service (plus précisément les activités de transport de personnes, pour lesquelles la FAÉ a pu apporter son aide durant la période Covid).

Plus globalement, le soutien économique de la FAÉ intervient très majoritairement dans les secteurs secondaires et tertiaires.



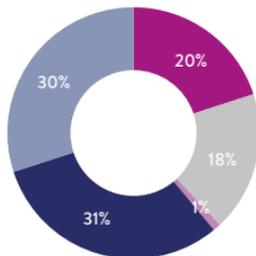
Analyse du portefeuille d'encours à fin 2023

Répartition de l'engagement FAE de CHF 35.9 mios par prestation



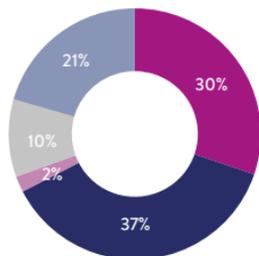
- 35% d'arrière-caution sur cautionnements CR
CHF 11'462'689
- Cautionnements FAE
CHF 5'836'722
- Avances de liquidités
CHF 1'173'500
- Participations
CHF 5'714'913
- Prêts Covid-19
CHF 11'760'555

Provisions de CHF 28.5 mios sur l'engagement FAE



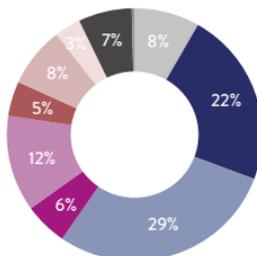
- Provisions sur Cautionnements FAE
CHF 5'582'132
- Provisions sur Cautionnements CR réassurées par la Confédération à 65 %
CHF 8'912'971
- Provisions sur Participations
CHF 5'014'176
- Provisions sur Avances de liquidités
CHF 249'826
- Provisions sur Prêts Covid-19
CHF 8'730'233

Répartition de l'engagement de CHF 57.2 mios FAE et CR par prestation



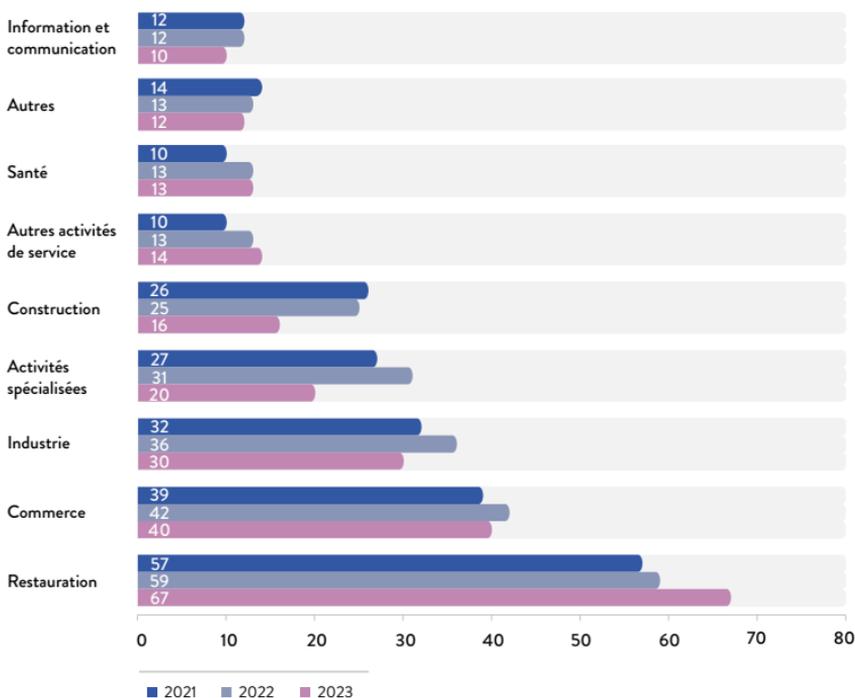
- Cautionnements FAE
CHF 17'299'411
- Cautionnements CR réassurés par la Confédération à 65 %
CHF 21'287'851
- Avances de liquidités
CHF 1'173'500
- Participations
CHF 5'714'913
- Prêts Covid-19
CHF 11'760'555

Répartition sectorielle de l'engagement de CHF 45.5 mios FAE et CR (hors Covid)



- Construction
- Industrie
- Restauration
- Information et communication
- Commerce
- Activités récréatives
- Santé
- Autres activités de service
- Activités spécialisées
- Enseignement

Répartition du portefeuille clients FAE et CR par secteur d'activité en nombre



Les prestations en cours à fin 2023, hors prêts Covid FAE, atteignent un engagement total de CHF 57.2 mios au bénéfice de 222 entreprises genevoises.

Sans surprise, les secteurs plus difficilement éligibles au financement bancaire, soit la restauration, le commerce et dans une moindre mesure l'industrie, représentent 60% des entreprises soutenues par la FAE pour une part de 63% du montant des engagements en cours.

Ces éléments n'incluent pas les prêts Covid accordés par la FAE durant la pandémie. Au 31 décembre 2023, 387 entreprises étaient encore engagées auprès de la FAE pour un montant de prêts totalisant CHF 11'760'555, soit 43% de la somme octroyée initialement (et 86.4% des entreprises soutenues dans ce contexte).

Impact de la FAE pour l'économie du canton de Genève *

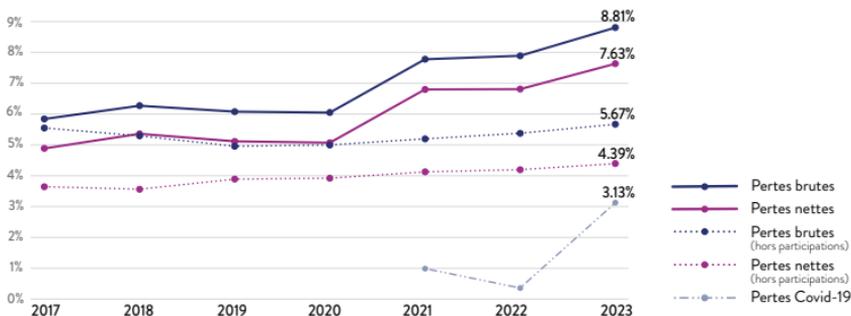
	2023	2022	2021
en nombre			
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS	3'890	4'986	3'961
Nombre moyen de salariés par entreprise	6.96	9.20	8.07
NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS ETP	3'290	3'805	3'387
Nombre moyen de salariés ETP par entreprise	5.89	7.02	6.90
NOMBRE TOTAL D'APPRENTIS	102	176	85
Nombre moyen d'apprentis par entreprise	0.18	0.32	0.17
en milliers de CHF			
MASSE SALARIALE TOTALE	228'038	267'146	214'759
Masse salariale moyenne par entreprise	408	493	440
Salaires annuels moyens par collaborateur ETP	69.32	70.20	63.41
Cotisations sociales totales estimées **	36'486	42'743	34'361
Hors Covid (en milliers de CHF)			
CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ PAR LES ENTREPRISES (N-1)	511'624	442'852	368'947
Chiffre d'affaires moyen par entreprise	2'665	2'531	1'654
Impôts totaux - entreprises	2'240	1'638	1'263
Impôts totaux - estimation personnes physiques ***	34'206	40'411	32'214
TOTAL DES REVENUS FISCAUX GÉNÉRÉS	36'446	42'049	33'477

* sur la base des décomptes AVS (taux de réponse : 88 % en 2023, 90 % en 2022 et 93 % en 2021) et des comptes de résultat (taux de réponse : 93 % en 2022, 93 % en 2021 et 93 % en 2020)

** sur la base d'un taux de cotisation moyen de 16 % de la masse salariale

*** sur la base d'un taux d'imposition moyen de 15 % de la masse salariale

Taux de perte FAE et CR



L'année 2023 a totalisé des pertes en forte augmentation pour atteindre un montant global de CHF 3'573'438 correspondant à 24 entreprises. Ce résultat est directement lié à la complexité de la conjoncture économique actuelle rencontrée par bon nombre d'entreprises, et davantage encore pour les entreprises souvent fragiles soutenues par la FAE.

31 % du montant des pertes (34 % du nombre total) sont

constitués par des Cautionnements et Avances de liquidités, qui représentent plus de 90 % de l'activité de la FAE.

38 % du montant est lié à des pertes sur Participation de 2 entreprises soulignant les risques inhérents à ce type d'investissement.

Enfin 21 % des pertes (mais 58 % du nombre) résultent des prêts Covid cantonaux accordés directement par la FAE.

Rapport de l'Organe de Révision

Rapport de l'organe de révision
Au Conseil de fondation de
Fondation d'aide aux entreprises



Genève

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation d'aide aux entreprises, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau de variation du capital et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Selon la Swiss GAAP RPC 21, le rapport de performance constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision. Un tel rapport n'a pas été établi pour l'exercice 2023. Néanmoins, les informations y relatives sont incluses dans le rapport d'activité ou dans l'annexe aux comptes annuels.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la fondation au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de son flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC (en particulier la norme 21) et sont conformes à la loi suisse et aux statuts, ainsi qu'à la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées ».

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux normes Swiss GAAP RPC, à la directive transversale de l'Etat de Genève « Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées », aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil de fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 26 janvier 2024

PKF Fiduciaire SA



SEI Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Olivier Volper
Expert-réviseur agréé
(personne ayant dirigé la révision)




SEI Signature électronique qualifiée - Droit suisse
Signé sur Skribble.com

Philippe Schmuz
Expert-réviseur agréé



Annexes : - Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de variation du capital, tableau de flux de trésorerie et annexe) 2023

Bilan

Au 31 décembre 2023

ACTIF

	CHF en 2023	CHF en 2022
ACTIF CIRCULANT		
Liquidités		
Caisse	452	441
Compte garantie sur l'avance de liquidités	190'981	203'794
Comptes courants État de Genève	50'008'619	40'809'011
	50'200'051	41'013'245
Réalisable		
Débiteurs	83'530	75'212
Du croire débiteurs	(4'205)	(8'553)
	79'326	66'659
Débiteurs - Avances de liquidités	321'114	731'422
Provision sur débiteurs - Avances de liquidités	(249'826)	(605'875)
	71'288	125'547
Débiteurs - Cautionnement FAE	1'210'526	1'211'626
Créance caution FAE à restituer	(1'210'526)	(1'211'626)
	0	0
Débiteurs - Arrière caution 35% FAE pour CR	1'608'336	1'506'972
C/C Etat GE - Arrière caution FAE	(1'608'336)	(1'506'972)
	0	0
Actifs de régularisation	10'500	12'093
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	50'361'166	41'217'545
ACTIF IMMOBILISÉ		
Participation ex - FSPME	500'765	500'765
Dépréciation sur participation ex - FSPME	(500'765)	(500'765)
	0	0
Participations FAE	5'214'148	6'954'098
Dépréciation sur participations FAE	(4'513'411)	(6'253'361)
	700'736	700'736
Prêts franc fort	0	26'484
Provision sur Prêts franc fort	0	(17'214)
	0	9'270
Débiteurs - Prêts Covid-19	11'760'555	17'355'435
Provision sur débiteurs - Prêts Covid-19	(8'730'233)	(11'392'249)
	3'030'322	5'963'186
Immobilisations corporelles	1'947	11'691
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	3'733'005	6'684'883
TOTAL DE L'ACTIF	54'094'171	47'902'428



PASSIF

CHF en 2023

CHF en 2022

CAPITAUX ÉTRANGERS**Capitaux étrangers à court terme**

Dettes à court terme	107'145	49'218
Passifs de régularisation	68'592	69'614
Mandats d'audit à payer	0	0

Capitaux étrangers à long terme

Provisions sur cautionnements	14'495'104	17'946'311
Subvention de fonctionnement non dépensée à restituer à l'échéance de contrat	125'236	125'236
Fonds de garantie à restituer	191'005	203'818

TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS**14'987'082****18'394'197****CAPITAUX PROPRES****Capital**

Capital de dotation	30'000'000	30'000'000
Résultat réalisé sur participations LFAE art. 23	(8'245'707)	(6'528'253)
	21'754'293	23'471'747

Réserves

Part de subvention non dépensée sur prestations de 2012-2023	21'230'707	11'914'143
--	------------	------------

Résultat

Résultat reporté (lié aux dépréciations s/participat.)	(4'535'907)	(6'253'361)
Part du résultat annuel de fonctionnement à conserver 75%	375'702	233'936
Résultat de l'exercice sur prestations	22'496	0
Résultat de l'exercice sur fonctionnement, à répartir selon contrat de prestations	259'799	375'702
	(3'877'910)	(5'877'659)

TOTAL DES CAPITAUX PROPRES**39 107 090****29'508'231****TOTAL DU PASSIF****54'094'171****47'902'428**

Compte de Résultat

De l'exercice 2023

	CHF en 2023	Budget 2023 en CHF	CHF en 2022
PRODUITS			
Subventions reçues de l'État de Genève			
Subventions reçues - prestations	4'150'000	4'150'000	4'150'000
Subvention reçues - fonctionnement	1'850'000	1'850'000	1'850'000
TOTAL DES SUBVENTIONS REÇUES	6'000'000	6'000'000	6'000'000
Produits de fonctionnement			
Taxes d'inscription	17'700	25'000	19'500
Rétroc. Cautionnement romand s/frais études	135'200	110'000	134'620
Honoraires sur dossiers FAE	9'900	0	12'634
Variation de provision pour perte sur débiteurs	(4'348)	0	0
Refacturat. liée aux commissions SAI & autres	11'400	0	13'200
Produits extraordinaires et financiers	1'091	30'000	12'232
Dotation / Dissolution de provisions	4'348	0	(4'205)
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	175'291	165'000	187'981
CHARGES			
Charges de fonctionnement			
Charges liées aux commissions SAI & autres	(11'400)	(12'000)	(13'200)
Charges de personnel	(1'373'698)	(1'638'000)	(1'474'649)
Loyer et charges	(145'215)	(140'000)	(126'132)
Entretien mobilier & matériel, installat., informat.	(116'808)	(72'000)	(97'719)
Charges d'administration	(56'527)	(69'700)	(67'494)
Communication	(44'807)	(46'000)	(48'700)
Autres charges d'exploitation	(17'039)	(37'300)	(21'066)
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	(1'765'493)	(2'015'000)	(1'848'960)
COÛT NET DE FONCTIONNEMENT	(1'590'201)	(1'850'000)	(1'660'979)
Résultat de fonctionnement	259'799	0	189'021
Subvention de fonctionnement non dépensée à restituer à l'échéance	(64'950)		(47'255)
Part du résultat annuel du fonctionnement à conserver 75 %	(194'849)		(141'766)



	CHF en 2023	Budget 2023 en CHF	CHF en 2022
Variation des provisions sur prestations			
Dotation à la prov. s/prestations s/exerc. en cours	(2'684'502)	(4'080'000)	(4'384'769)
Diss. de la prov. s/prestations s/exerc. 2012-2023	6'508'972		5'821'053
Diss. de la prov. s/prêts Covid-19	2'662'016		3'611'335
	6'486'486	(4'080'000)	5'047'619
Mandats d'audit octroyés			
Mandats d'audit octroyés s/exercice en cours	0	(70'000)	0
Diss. de mandats d'audit s/exercices antérieurs	0		0
	0	(70'000)	0
Pertes sur prestations			
Pertes sur cautionnements honorés	(288'649)		(636'300)
Pertes sur avances de liquidités	(275'031)		0
Pertes sur prêts Covid	(756'241)		(58'400)
	(1'319'922)		(694'700)
Récupérations sur pertes antérieures			
Récupérations sur pertes de cautionnements	119'736		148'933
Restitutions à l'État de Genève			
Restitutions des récupérations sur pertes antérieures	(119'736)		(148'933)
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE I	9'316'564	0	8'502'919
Variation des réserves			
Subv. s/prestations non dép. s/exercices en cours	(1'395'498)		0
Subv. s/prestations trop dép. s/exercices en cours	0		304'769
Subv. s/prestations non dépensées s/ex. 2012-2023	(9'170'988)		(9'432'388)
Subv. s/mandat d'audit d'exercices ant. non utilisée	(70'000)		(70'000)
Pertes s/prêts Covid, s/avances de liquidités et s/cautionnements absorbées par les réserves	1'319'922		694'700
	(9'316'564)	0	(8'502'919)
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE II	0	0	0
Résultat sur Immobilisations financières			
Variation de la provision sur participations	0	0	0
Diss. de la provision suite pertes s/participations	1'739'950		300'000
Gains sur ventes participations	0		19'838
Pertes sur participations	(1'717'454)		(300'000)
Attribution du gain sur part. aux fonds propres	0		(19'838)
	22'496	0	0
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	22'496	0	0



FONDATION D'AIDE AUX ENTREPRISES

Route de la Galaise 34
1228 Plan-les-Ouates
Tél. +41 (0)22 827 42 84
E-mail : fae@fae-ge.ch



Fondation d'aide aux entreprises



FAE Geneve - Fondation d'aide aux entreprises

Avec le soutien de



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST. TELEGRAM. LIK.